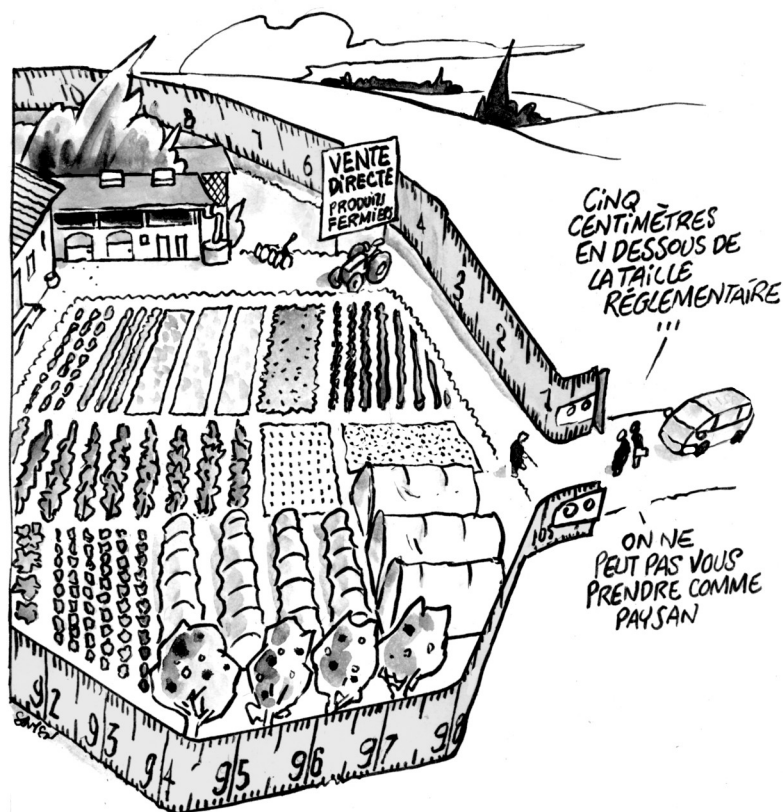


## Formation à l'installation agricole



# Statut social, statut juridique, statut fiscal : quels choix et quelles démarches pour mon installation ?

**Jeudi 4 et jeudi 11 mai 2023**

**à Grenoble** (*lieu à confirmer*)

### INSCRIPTIONS

obligatoire  
auprès d'Emeline Gaborieau  
[contact@addear38.fr](mailto:contact@addear38.fr)  
09 60 03 50 14 ou 07 81 78 96 38  
10 participants maximum pour  
favoriser les échanges.  
Engagement à participer aux 2 jours

Formation ouverte à tou.te.s les  
porteur-euse-s de projet



# « STATUT SOCIAL, STATUT JURIDIQUE, STATUT FISCAL : QUELS CHOIX ET QUELLES DÉMARCHES POUR MON INSTALLATION ? »

## Objectifs de la formation

Comprendre les différents statuts, leurs interactions, et leurs implications pour votre projet.  
Avoir les clefs pour choisir les plus adaptés à votre projet.  
Connaître les démarches administratives qui y sont liées.

## Pré-requis

Idéalement, avoir participé à un accueil collectif de l'ADDEAR.

## Programme et méthodes pédagogiques

Ces journées alterneront temps d'apports théoriques et de mise en pratique, d'échanges, pour vous permettre de creuser et d'interroger vos projets afin d'être maître de vos choix.

- Statut juridique : forme individuelle et statuts collectifs
- Statut fiscal : réel et micro-bénéfice agricole
- Statut social : seuils d'assujettissement à la MSA, droits et prestations, calcul des cotisations sociales, pluriactivité, statut du conjoint...
- Assujettissement à la TVA

## Durée

14 h

Une attestation de formation sera remise à l'issue des 2 jours.

## Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en continu avec des mises en situation et du travail sur le projet. Ainsi qu'une évaluation écrite en de fin de formation.

## Intervenants

Formatrice de l'AFOCG des Alpes et accompagnatrice ADDEAR

## Conditions pratiques

Journées de 9 h à 17 h

Lieu : Marché d'Intérêt National – Grenoble (à confirmer)

Repas partagé sur place le midi avec accès à une cuisine

Sauf avis contraire, les coordonnées des participants sont partagées pour faciliter l'organisation de co-voiturage.

## Tarif

Adhésion annuelle obligatoire à l'ADDEAR (50€ ou 20€ pour les petits budgets)

Pour celles et ceux qui le peuvent, ces journées sont finançables dans le cadre du CPF – nous contacter pour plus de détails.

Dans les autres cas, nous demandons une participation libre aux frais pédagogiques, avec un minimum de 25 €/j (soit 50 € mini pour la formation).